



Bordeaux, le 30 avril 2021,

M. Le Président, M. Le Directeur,

L'Entente Syndicale (UNSA SDIS-33, SUD SDIS-33, CFDT SDIS-33 et FO SDIS-33) a pris note des décisions d'affectations concernant la promotion pour l'emploi de sous-officier de garde (SOG).

En qualité de représentants du personnel, nous félicitons les agents retenus!

Cependant nous dressons tous le même constat : Les critères retenus par l'administration ne sont pas ceux que nous souhaitions et pénalisent grandement certains agents les plus anciens.

Les lignes directrices de gestion (LDG) doivent permettre au plus grand nombre de comprendre les choix de l'Établissement par plus de transparence. Une transparence bien opaque par un système de cotation non donné et de facto un classement non compris.

Devant cet état de faits que nous considérons comme une injustice frappante et qui vient de nouveau fragiliser le dialogue social au sein du SDIS de la Gironde, nous réitérons notre demande pour que des critères différents de ceux de la mobilité soient pris en compte pour la promotion. Nous appuyons également le constat que l'obscurantisme de la cotation pour établir un « classement » nourrit la théorie de passe-droit!

Par ailleurs nous sommes conscients que depuis la loi de transformation de la fonction publique de 2019, les CAP ne sont plus compétentes pour la mobilité et la promotion.

Cela signifie que les organisations syndicales ne sont plus sollicitées ni consultées.

Néanmoins, il nous apparaît être une mesure de bon sens et d'apaisement des tensions sociales, d'être à nouveau destinataires des tableaux complets de mobilité et de promotion pour expliquer aux agents de l'Établissement les raisons pour lesquelles ils sont ou non retenus sur un poste. Cette méconnaissance des critères retenus ne fait que creuser la défiance et la méfiance du personnel à l'égard de la Direction.

L'Entente Syndicale s'est toujours positionnée comme une actrice responsable et ne saurait tolérer que des décisions au discernement discutable puissent autant pénaliser l'ancienneté des agents et ceci sans écarter l'aspect réglementaire et incontournable de la valeur professionnelle.

C'est pourquoi nous sollicitons une demande de rendez-vous en urgence afin de discuter de l'ensemble de ces éléments et trouver un compromis afin d'apaiser ce climat social dans un but recherché par tous: le bien-être au travail!

Dans l'attente, veuillez recevoir M. Le Président, M. Le Directeur, l'assurance de notre haute considération.

---

Pour l'UNSA

M. NOAILLE

Pour SUD

M. EMERY

Pour la CFDT

M. MILLET

Pour Force Ouvrière

M. SIMONPIETRI